Publié le 26/10/2026

REÇU LE
22 OCT. 2026
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 15 octobre 2026

Le 15 octobre 2026, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 8 octobre 2026 et transmise par voie électronique le 8 octobre 2026, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. CREDOZ Robert (CAPBP), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOMECQ Jean-Pierre (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HORROD Vanessa (CAPBP), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), Mme LAUGÉ Martine (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORA Pascal (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), Mme RANCES Edwige (CAPBP), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS), M. WILHELM Serge (CAPBP), M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP).

ABSENTS EXCUSES : M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. CANTON Marc (CCPN), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP – représenté par M. CREDOZ Robert, délégué suppléant), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP – représenté par Mme RANCES Edwige, déléguée suppléante), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP – représenté par M. DOMECQ Jean-Pierre, délégué suppléant), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP – représentée par M. WILHELM Serge, délégué suppléant), M. OMS Bernard (CCPN), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. TOBAL Nicolas (CCPN) et M. TURON Jean-Luc (CCPN).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. BERNIARD Claude (LASSEUBE) a donné procuration à M. BERNOS Michel, M. CAGNA Lionel (CAPBP) a donné procuration à M. POURTAU Xavier, M. DUMAS François (CAPBP) a donné procuration à M. BLONDE Pascal, Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS) a donné procuration à M. VILLAIN Christophe, M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP) a donné pouvoir à Mme HORROD Vanessa et M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS) a donné procuration à M. DAVANTES Jean-Charles.

Secrétaire de séance : M. POURTAU Xavier.

Délibération n° 48-2026 - Décisions modificatives n°2

Rapporteur : Monsieur Michel BERNOS

Décisions modificatives n°2
Exercice 2026

Le Rapporteur indique que le Comité syndical s'est prononcé lors de la délibération n°45-2026 précédente sur l'adhésion au Syndicat mixte ouvert Agedi, afin de pouvoir de bénéficier de produits et services informatiques adaptés, que sont les logiciels de la gamme Proxima. Le Comité syndical doit se prononcer sur la décision modificative permettant l'acquisition desdits logiciels pour un montant de 5 400 € à l'article 2051 « concessions et droits assimilés ».

De plus, il convient de prévoir budgétairement le remplacement du Responsable administratif et financier, pour un montant de 5 400 €, du 16 novembre au 31 décembre de l'année 2026 au chapitre 012 « personnel et frais assimilé ».

L'équilibre budgétaire est atteint au sein des sections d'exploitation et d'investissement.

Pour ce faire, il convient d'effectuer les décisions modificatives n° 2 suivantes :

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
21355 (21) – Bâtiments administratifs	- 5 400 €		
2051 (20) – Concessions et droits assimilés	+ 5 400 €		
Total Dépenses	0 €	Total Recettes	0 €

Section d'exploitation

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
63712 (011) – Redevance pour performance de réseau	- 400 €		
6453 (012) – Cotisations aux caisses de retraite	+ 200 €		
6451 (012) – Cotisations à URSSAF	+ 1000 €		
6454 (012) – Cotisations Pole emploi	+ 200 €		
6411 (012) – Salaires, appointements, commissions de base	+ 4 000 €		
6553 (65) – Subventions de fonctionnement versées	- 5 000 €		
Total Dépenses	0 €	Total Recettes	0 €

Total Dépenses	0 €	Total Recettes	0 €

Invité à se prononcer sur cette question, le Comité syndical,

APPROUVE les décisions modificatives n°2 du budget du SMEP de la région de Jurançon et les transferts de crédits prévus ci-dessus.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 26 Pouvoirs : 6 Nombre de votants : 32

Vote – Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Signature du Président :
Michel BERNOS

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU